

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles, le 15 Fév 2002
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

1

Monsieur Gérard BOUILLOT
Directeur
Service enseignement promotion sociale
Secrétariat Général Ens. Catholique
rue Guimard 1
1040 BRUXELLES

Ref.: GG / Dossier pédagogique 3154

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Section : CADRE DE SANTE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 823000S34S1

Monsieur le Directeur,

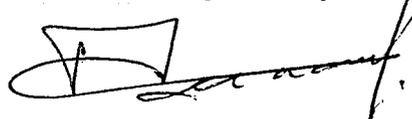
J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement	Domaine
3154 S	CADRE DE SANTE	823000S34S1	SCPA	
3154 U 1	CADRE DE SANTE : ELABORATION DU PROJET PROFESSIONNEL	823001U34S1	SCPA	804
3154 U 2	CADRE DE SANTE : SOINS : FONDEMENTS DES PRATIQUES	823002U34S1	SCPA	804
3154 U 3	CADRE DE SANTE : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR DE LA SANTE : SENSIBILISATION	823003U34S1	SCPA	804
3154 U 4	CADRE DE SANTE : RECHERCHE : APPROCHES METHODOLOGIQUES	823004U34S1	SCPA	804
3154 U 5	CADRE DE SANTE : ORGANISATION DES SOINS DE SANTE : APPROCHE MACROSCOPIQUE	823005U34S1	SCPA	804
3154 U 6	CADRE DE SANTE : SOINS : DEMARCHE D'EVALUATION, DE MAINTIEN ET D'AMELIORATION DE LA QUALITE	823006U34S1	SCPA	804
3154 U 7	CADRE DE SANTE : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR DE LA SANTE : APPLICATION AU ROLE DE CADRE	823007U34S1	SCPA	804
3154 U 8	CADRE DE SANTE : RECHERCHE : METHODOLOGIE GENERALE	823008U34S1	SCPA	804
3154 U 9	CADRE DE SANTE : ORGANISATION DES SOINS DE SANTE : APPROCHE INSTITUTIONNELLE	823009U34S1	SCPA	804
3154 U 10	CADRE DE SANTE : SOINS : LES PROJETS "QUALITE"	823010U34S1	SCPA	804
3154 U 11	CADRE DE SANTE : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR DE LA SANTE : TRANSFERT DES APPRENTISSAGES	823011U34S1	SCPA	804
3154 U 12	CADRE DE SANTE : RECHERCHE : METHODOLOGIE APPLIQUEE	823012U34S1	SCPA	804

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement	Domaine
3154 U	13 CADRE DE SANTE : ORGANISATION DES SOINS DE SANTE : GESTION DES STRUCTURES DE SOINS	823012U34S1	SCPA	804
3154 U	14 STAGE : CADRE DE SANTE	823014U34S1	SCPA	804
3154 U	15 EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : CADRE DE SANTE	823000U34S1	SCPA	804

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 terDOSSIER PEDAGOGIQUESECTION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : 16 mai 2001

2. Intitulé de la section : (2)

Cadre de santé


CODE (3) <i>P2 3000 S 34 S 1</i>

3. Finalités de la section :

Reprises en annexe n° 1 de 1..... page(s) (2)

4. Classement de la section :

- (1) Enseignement secondaire du degré : (1) inférieur (1) supérieur
 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input checked="" type="radio"/>	Paramédical	<input checked="" type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

13 JUIN 2001

Signature du Président du Conseil supérieur :



5. Titre délivré à l'issue de la section :

Diplôme de Cadre de santé spécifique à l'enseignement supérieur paramédical de promotion sociale de type court

6. Modalités de capitalisation :

6.1. Organigramme de la section

6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de 1..... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration

Code de la section : (3)

82300053451

7. Unités constitutives de la section :

Intitulés (2)	Classement des U.F. (2) (5)	Code des U.F. (6)	Code du domaine de formation (4)	Unités détermi- nantes (2)	Nombre de périodes (2)
Cadre de Santé : élaboration du projet professionnel	SCPA	82300103451	804		64
Cadre de Santé : soins : fondements des pratiques	SCPA	82300203451	804	X	60
Cadre de Santé : gestion des ressources humaines du secteur de la santé : sensibilisation	SCPA	82300303451	804		54
Cadre de Santé : recherche : approches méthodologiques	SCPA	82300403451	804	X	50
Cadre de Santé : organisation des soins de santé : approche macroscopique	SCPA	82300503451	804		48
Cadre de Santé : soins : démarche d'évaluation, de maintien et d'amélioration de la qualité	SCPA	82300603451	804	X	56
Cadre de Santé : gestion des ressources humaines du secteur de la santé : application au rôle de cadre	SCPA	82300703451	804	X	60
Cadre de Santé : recherche : méthodologie générale	SCPA	82300803451	804		68
Cadre de Santé : organisation des soins de santé : approche institutionnelle	SCPA	82300903451	804	X	42
Cadre de Santé : soins : les projets « qualité »	SCPA	82301003451	804	X	36
Cadre de Santé : gestion des ressources humaines du secteur de la santé : transfert des apprentissages	SCPA	82301103451	804	X	72
Cadre de Santé : recherche : méthodologie appliquée	SCPA	82301203451	804	X	66
Cadre de Santé : organisation des soins de santé : gestion de structures de soins	SCPA	82301303451	804	X	52
Stage : Cadre de Santé	SCPA	82301403451	804	X	38
Epreuve intégrée de la section : Cadre de santé	SCPA	02300003451	804		30

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	796
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	796
B) nombre de périodes professeur (2)	778

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :

NEANT

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

10. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

..... néant

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 06.FEV. 2002

Signature : A. COLLINET
ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit ESIT, ESIG, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSSO, SCPE, SCMA

(6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

D 8 TER : au 01.03.98

FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

Dans le contexte d'évolution constante des préoccupations en matière de santé, la fonction de Cadre fait l'objet d'une attention toute particulière et d'une formation adaptée aux évolutions croissantes et complexes du secteur.

Le bon fonctionnement des structures des soins repose sur les fonctions et compétences du Cadre. Elles sont déterminantes pour la qualité des prestations offertes aux usagers. La formation de « Cadre de santé » est donc une priorité pour garantir la qualité du service et de l'encadrement. Elle contribue à assurer l'efficacité et la pertinence de la gestion des équipes et des activités.

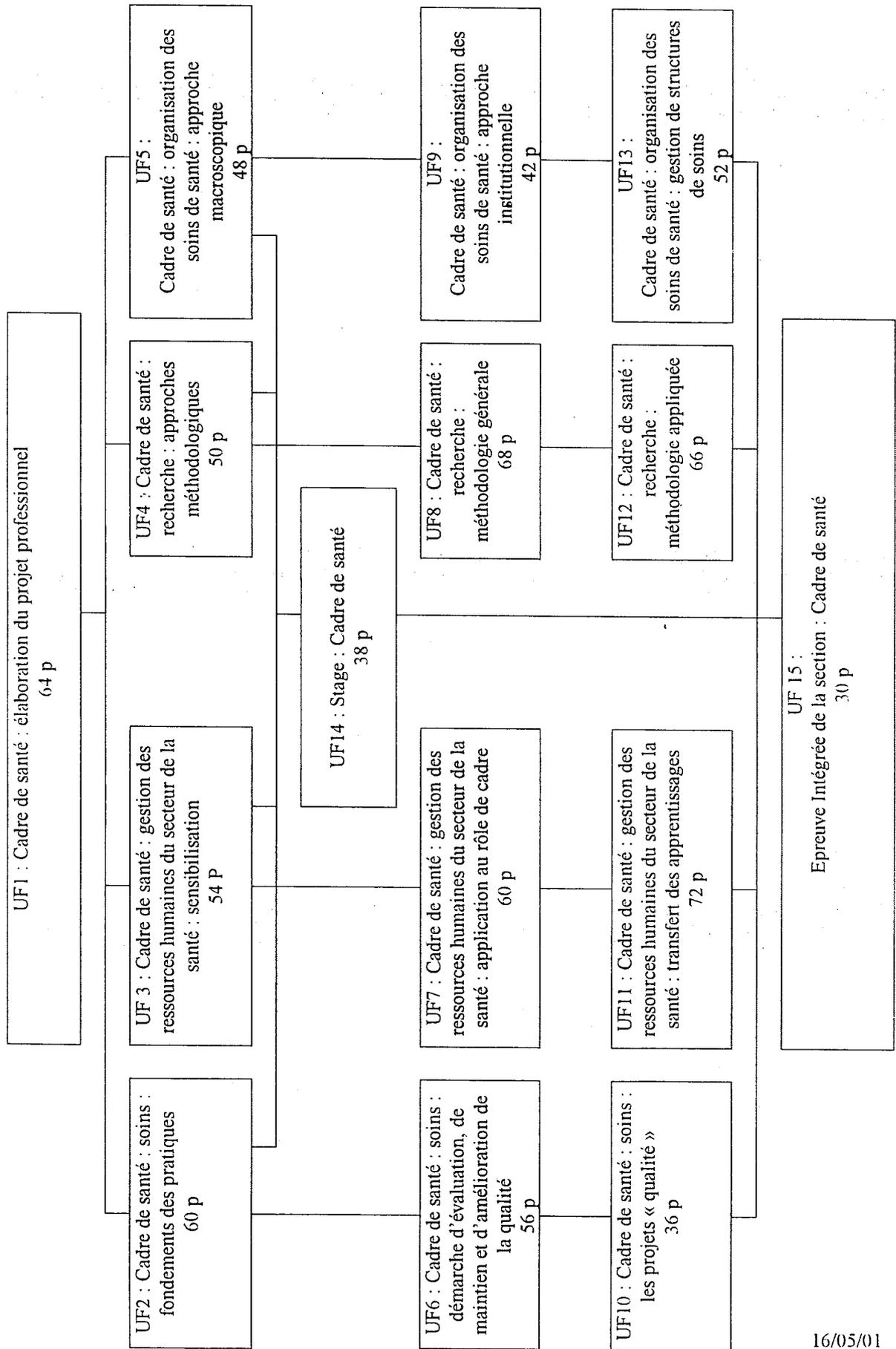
La section « Cadre de santé » a pour objectif de favoriser l'acquisition d'une culture et d'un langage commun à l'ensemble des cadres de santé afin d'enrichir la relation de travail et la coopération entre les nombreuses catégories professionnelles indispensables à la cohérence des prestations. Elle vise à encourager de façon progressive la mise en œuvre d'une dispensation des soins, commune et interdisciplinaire, tout en respectant les caractéristiques propres à chacune des filières professionnelles.

La section « Cadre de Santé » a pour but le développement des savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir du futur Cadre de Santé, afin qu'il puisse remplir les principales fonctions qui déterminent sa spécificité:

- * Soin,
- * Gestion des ressources humaines,
- * Recherche,
- * Organisation.

SECTION : CADRE DE SANTE

MODALITES DE CAPITALISATION : Organigramme de la section



**TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION (1)
AUX UNITE(S) DE FORMATION (1)**

« CADRE DE SANTE »

Date d'approbation :

Date d'application obligatoire :

Date limite d'application :

Code régime 1 définitif	Code dom. form	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code dom. form.	Intitulé régime 1 provisoire	Cirso	Code dom. form.	Intitulé régime 2	Niveau	Type form.	Nbre périodes
					CADRE DE SANTE	720403	804	Cadre paramédical hospitalier	ESPA	FL	573
						720402	803	Année préparatoire aux formations de Cadre classées en enseignement supérieur paramédical et pédagogique de promotion sociale et de type court	CPSC	FCA	240
				804	Cadre de Santé : élaboration du projet professionnel Cadre de Santé : soins : fondements des pratiques Cadre de Santé : gestion des ressources humaines 1 Cadre de Santé : recherche : approches méthodologiques Cadre de Santé : organisation des soins de santé : approche macroscopique Cadre de Santé : soins : démarche d'évaluation, de maintien et d'amélioration de la qualité Cadre de Santé : gestion des ressources humaines 2 Cadre de Santé : recherche : méthodologie générale Cadre de Santé : organisation des soins de santé : approche institutionnelle Cadre de Santé : soins : les projets « qualité » Cadre de Santé : gestion des ressources humaines 3 Cadre de Santé : recherche : méthodologie appliquée Cadre de Santé : organisation des soins de santé : gestion de structures de soins Stage : Cadre de Santé Epreuve intégrée de la section : Cadre de santé						

S E C T I O N

U F

(1) l'un ou l'autre selon le cas.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : 16 mai 2001

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Cadre de santé : élaboration du projet professionnel

CODE DE L'U.F. (3) <i>82 300103451</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 804
--	---

- 3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1... page(s) (2)
- 4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input checked="" type="radio"/>	Paramédical	<input checked="" type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : **13 JUIN 2001**

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n° 3..... de 1 page(s) (2)
- 8. Programme du cours : Repris en annexe n° 4.....de 1 page(s) (2)
- 9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5.....de 1 page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6.....de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) <i>823001U3451</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 804
---------------------------------------	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement des cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Analyse de la fonction de cadre de santé (méthodologie spéciale)	CT	F	14
Sociologie de la santé	CT	B	7
Pratique d'évaluation diagnostique des compétences de base d'un cadre de santé (méthodologie spéciale)	CT	F	14
Démarche de mise en place d'une offre en soins (méthodologie spéciale)	CT	F	14
Méthodologie de projet (méthodologie spéciale)	CT	F	7
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	8
		Total des périodes	64

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

rien B.R.

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

hly

Date : **06.FEV. 2002**

Signature :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Par des activités d'enseignement-apprentissage, cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant d'élaborer son projet de formation dans la perspective d'un projet professionnel :

- ✓ en précisant la fonction de cadre dans le contexte des soins de santé ;
- ✓ en identifiant les compétences spécifiques à cette fonction ;
- ✓ en débutant une réflexion visant à se situer personnellement vis-à-vis de lui-même, des clients, des membres d'une équipe pluridisciplinaire, de sa profession et de son environnement.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

- situer l'exercice de sa profession au sein du système de santé ;
- décrire la spécificité du service rendu par sa profession ainsi que les outils méthodologiques utilisés lors de la prise en charge des patients.

2. Titres pouvant en tenir lieu

- diplôme de l'enseignement supérieur paramédical ou social de type court ;
- diplôme de l'enseignement universitaire se rapportant aux professions médicales, paramédicales ou sociales ;
- brevet d'infirmier(e) hospitalier(e) ou de santé mentale.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de méthodologie spéciale, il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 20 apprenants.

PROGRAMME DES COURS

1. « Analyse de la fonction de cadre de santé (méthodologie spéciale) »

L'apprenant sera capable :

- d'analyser la fonction de cadre de manière générale ;
- de découvrir la spécificité du cadre de santé au départ de témoignages de personnes ayant la responsabilité d'équipes de travail dans différents secteurs de soins de santé tant hospitaliers qu'extra-hospitaliers ;
- d'identifier les compétences-clés de la fonction de cadre.

2. « Sociologie de la santé »

L'apprenant sera capable :

- de situer la politique de santé au sein de la politique socio-économique belge ;
- d'identifier les valeurs, les facteurs sociaux, anthropologiques et culturels qui conditionnent les représentations que les individus et les groupes ont de la santé.

3. « Pratique d'évaluation diagnostique des compétences de base d'un cadre de santé (méthodologie spéciale) »

L'apprenant sera capable d'utiliser des outils d'évaluation diagnostique - et éventuellement de les adapter au contexte- en vue d'identifier ses motivations par rapport à

- ✓ sa formation,
- ✓ son profil d'apprentissage,
- ✓ les compétences déjà maîtrisées et celles à acquérir par comparaison avec les compétences-clés de la fonction de cadre.

4. « Démarche de mise en place d'une offre en soins (méthodologie spéciale) »

L'apprenant sera capable :

- de se référer à des modèles conceptuels en vue d'adopter une démarche fondée sur une philosophie de soins ;
- d'adopter la rigueur scientifique et la logique pour mener une démarche de résolution de problèmes.

5. « Méthodologie de projet (méthodologie spéciale) »

L'apprenant sera capable de fixer les bases de son projet personnel de formation en relation avec les exigences et les ressources de la formation, les spécificités du contenu professionnel, les ressources et difficultés individuelles.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable au travers d'un travail écrit et d'un exposé oral, compréhensible et grammaticalement correct :

- de développer les facettes de la fonction de cadre et les compétences requises pour l'exercer en intégrant les données issues :
 - ✓ de la rencontre de cadres,
 - ✓ de l'analyse d'une description de fonction d'une institution,
 - ✓ de la synthèse et la critique d'un article sur cette fonction,
- d'analyser une situation de soins et de proposer une démarche pour la faire évoluer en utilisant un modèle conceptuel ;
- d'ébaucher son projet personnel de formation dans le cadre des modalités d'études proposées par l'organisme de formation :
 - ✓ en se basant sur les différentes dimensions de la fonction de cadre, le contexte des soins de santé, les compétences-clés à développer ;
 - ✓ en analysant sa situation institutionnelle spécifique ;
 - ✓ en tenant compte de ses caractéristiques individuelles.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la cohérence du projet,
- de la qualité de la forme (style et synthèse),
- de la capacité à utiliser les concepts théoriques nécessaires à l'explicitation du projet.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera :

- pour le séminaire d' « *Analyse de la fonction de cadre de santé (méthodologie spéciale)* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme cadre ou en gestion des ressources humaines dans le secteur des soins de santé ;
- pour le cours de « *Sociologie de la santé* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans le secteur des soins de santé en tant que sociologue ou cadre supérieur ;
- pour le séminaire de « *Pratique d'évaluation diagnostique des compétences de base d'un cadre de santé (méthodologie spéciale)* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans en tant que psychologue dans le cadre de l'objet du cours ou gestionnaire des ressources humaines ;
- pour le cours de « *Démarche de mise en place d'une offre en soins (méthodologie spéciale)* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans en matière de résolution de problèmes de soins ;
- pour le cours de « *Méthodologie de projet (méthodologie spéciale)* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme gestionnaire des ressources humaines, psychologue ou formateur.

CODE DE L'U.F. (3) <i>823002 U 34 S1</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 804
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement des cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
* Philosophie et représentation des soins	CT	B	6
* Modèles de gestion des soins	CT	B	18
* Négociation de l'offre en soins (méthodologie spéciale)	CT	F	14
* Développement de la qualité des soins	CT	B	10
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	12
		Total des périodes	60

v

12. Réserve au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

neant 

- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



Date :

06 FEV. 2002

Signature :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

- (2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Par des activités d'enseignement-apprentissage, cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant :

- ✓ d'identifier les fondements de sa pratique ;
- ✓ d'initier ou de participer à l'élaboration d'un projet de gestion des soins ;
- ✓ de travailler en interdisciplinarité en utilisant les outils spécifiques à sa profession.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

- développer en utilisant un langage compréhensible et grammaticalement correct les facettes de la fonction de cadre et les compétences requises pour l'exercer en intégrant les données issues :
 - ✓ de la rencontre de cadres,
 - ✓ de l'analyse d'une description de fonction d'une institution,
 - ✓ de la synthèse et la critique d'un article sur cette fonction ;
- analyser une situation de soins et proposer une démarche pour la faire évoluer en utilisant un modèle conceptuel ;
- ébaucher son projet personnel de formation dans le cadre des modalités d'études proposées par l'organisme de formation :
 - ✓ en se basant sur les différentes dimensions de la fonction de cadre, le contexte des soins de santé, les compétences-clés à développer ;
 - ✓ en analysant sa situation institutionnelle spécifique ;
 - ✓ en tenant compte de ses caractéristiques individuelles.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation : « Cadre de Santé : élaboration du projet professionnel », classée dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de méthodologie spéciale, il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 20 apprenants.

PROGRAMME DES COURS

1. « Philosophie et représentation des soins »

L'apprenant sera capable :

- d'identifier son modèle de soins sur base des différents modèles proposés ;
- d'identifier les valeurs sous-jacentes aux différents modèles présentés.

2. « Modèles de gestion des soins »

L'apprenant sera capable :

- d'expliquer la législation relative à sa profession et les obligations qui en résultent ;
- d'expliquer les modèles et leurs avantages dans le contexte actuel des soins de santé ;
- d'identifier les fonctions du coordinateur de la gestion des soins.

3. « Négociation de l'offre en soins (méthodologie spéciale) »

L'apprenant sera capable :

- de différencier et d'utiliser les différents modes de communication, selon les objectifs d'intervention (collecte des données, négociation pour établir l'ordre des priorités des plans de soins, relation d'aide, relation éducative) ;
- d'utiliser l'écoute active dans ces différents types d'interventions en relation avec les soins ;
- d'identifier d'autres domaines d'application de l'écoute active en lien avec le "système" touché par la santé (famille, travail en équipe, résistance au traitement ou à l'apprentissage d'un soin ou à l'acquisition d'un nouveau mode de vie).

4. « Développement de la qualité des soins »

L'apprenant sera capable :

- de clarifier, dans un contexte interdisciplinaire, différents concepts en lien avec le développement de la qualité des soins ;
- de s'interroger sur les représentations qu'on peut en avoir.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable au travers d'épreuve(s) écrite(s) et/ou orale(s) et/ou de mise(s) en situation :

- d'identifier son modèle de soins et les valeurs qu'il privilégie ;
- d'élaborer un projet de gestion des soins pour un type de clientèle déterminé en développant la partie spécifique à sa profession ;
- de montrer qu'il a pratiqué l'écoute active et la négociation ;
- d'identifier et de commenter, dans une situation concrète d'offre en soins, les différents modes de communication mis en œuvre ;
- de commenter d'un point de vue conceptuel un article développant une expérience de qualité des soins.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de l'utilisation d'un vocabulaire professionnel,
- des transferts opérés entre les situations théoriques et les situations concrètes,
- de l'argumentation des propos avancés,
- de la clarté, la pertinence, la précision, la cohérence et la synthèse,
- de l'esprit critique.

CHARGE(S) DES COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera :

- pour le cours de « *Philosophie et représentation des soins* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme cadre ou formateur dans le secteur des soins en rapport avec l'objet du cours ;
- pour le cours de « *Modèles de gestion des soins* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme cadre ou formateur dans le secteur des soins en rapport avec l'objet du cours;
- pour le cours de « *Négociation de l'offre en soins (méthodologie spéciale)* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme cadre ou formateur dans le secteur des soins en rapport avec l'objet du cours ;
- pour le cours de « *Développement de la qualité des soins* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme cadre ou formateur dans le secteur des soins en rapport avec l'objet du cours.

CODE DE L'U.F. (3)	823003 U34S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	804
--------------------	--------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
* Psychosociologie	CT	B	26
* Affirmation de soi et gestion des émotions (méthodologie spéciale)	CT	F	16
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	12
		Total des périodes	54

v

12. Réserve au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

neant


- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



Date : 06 FEV. 2002

Signature :

A COLLINET
ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Par des activités d'enseignement-apprentissage, cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant de développer la connaissance et la gestion de soi en tant que membre d'un groupe et en tant que personne ressource dans le milieu de travail du secteur de la santé.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

- développer en utilisant un langage compréhensible et grammaticalement correct les facettes de la fonction de cadre et les compétences requises pour l'exercer en intégrant les données issues :
 - ✓ de la rencontre de cadres,
 - ✓ de l'analyse d'une description de fonction d'une institution,
 - ✓ de la synthèse et la critique d'un article sur cette fonction ;
- analyser une situation de soins et proposer une démarche pour la faire évoluer en utilisant un modèle conceptuel ;
- ébaucher son projet personnel de formation dans le cadre des modalités d'études proposées par l'organisme de formation :
 - ✓ en se basant sur les différentes dimensions de la fonction de cadre, le contexte des soins de santé, les compétences-clés à développer ;
 - ✓ en analysant sa situation institutionnelle spécifique ;
 - ✓ en tenant compte de ses caractéristiques individuelles.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Cadre de santé : élaboration du projet professionnel » classée dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de méthodologie spéciale, il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 20 apprenants.

PROGRAMME DES COURS

1. « Psychosociologie »

L'apprenant sera capable :

- d'identifier les composantes de la communication en groupe et d'en dégager les enjeux dans le travail d'équipe ;
- de définir son propre comportement en groupe à l'aide de méthodes pédagogiques (par exemple, jeux de rôle, grilles d'observation, questionnaires) ;
- de définir l'apport de l'analyse systémique dans la compréhension des relations humaines ;
- d'identifier les mécanismes en jeu dans une réunion et d'en tenir compte comme participant, comme animateur ;
- de s'interroger sur ce qui se passe, de formuler des hypothèses, de les vérifier et d'agir en fonction de ces vérifications.

2. « Affirmation de soi et gestion des émotions (méthodologie spéciale) »

L'apprenant sera capable :

- d'identifier les propriétés et les avantages d'une communication assertive ou d'affirmation de soi par rapport à d'autres modes de communication ;
- d'identifier les droits de la personne, les émotions et les modes d'expression de celles-ci tant chez soi que chez les partenaires de travail lors de l'analyse de situations vécues ;
- d'appliquer les comportements adéquats lors de mises en situation dans le cadre du séminaire.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable à partir d'analyse(s) de situation(s) professionnelle(s) et au travers d'épreuve(s) écrite(s) et/ou orale(s) :

- d'identifier les conditions de la mise en œuvre d'une gestion participative dans une équipe de travail ;
- de mettre en œuvre un mode de communication assertive dans ses relations avec les partenaires de travail ;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la qualité de l'expression orale et écrite,
- de la qualité de l'écoute et de la lecture de l'expression d'autrui,
- de la rigueur de la démarche dans l'approche des situations évoquées ou abordées.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera :

- pour le cours de « *Psychosociologie* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme animateur de groupe, formateur ou psychosociologue ;
- pour le cours d'« *Affirmation de soi et gestion des émotions (méthodologie spéciale)* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans en matière d'affirmation de soi et de gestion des conflits.

CODE DE L'U.F. (3) <i>023004U34S1</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 804
---------------------------------------	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	Classement du (des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
* Démarche de résolution de problèmes (méthodologie spéciale)	CT	F	14
* Méthode de recherche	CT	B	16
* Statistique	CT	B	10
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	10
		Total des périodes	50

V

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

néant 

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



Date : **06 FEV. 2002**

Signature :

**A. COLLINET
ADM. PEDAG.**

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

CODE DE L'U.F. (3) <i>823004U34S1</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 804
---------------------------------------	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
* Démarche de résolution de problèmes (méthodologie spéciale)	CT	F	14
* Méthode de recherche	CT	B	16
* Statistique	CT	B	10
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	10
		Total des périodes	50

12. Réserve au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

néant 

- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Par des activités d'enseignement-apprentissage, cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant de développer dans le cadre d'une démarche de recherche un raisonnement rigoureux et d'utiliser les outils nécessaires à ce type de raisonnement dans des situations relatives à la gestion d'une équipe ou d'un service de santé.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

- ◆ développer en utilisant un langage compréhensible et grammaticalement correct les facettes de la fonction de cadre et les compétences requises pour l'exercer en intégrant les données issues :
 - *de la rencontre de cadres,
 - *de l'analyse d'une description de fonction d'une institution,
 - *de la synthèse et la critique d'un article sur cette fonction ;
- ◆ analyser une situation de soins et proposer une démarche pour la faire évoluer en utilisant un modèle conceptuel ;
- ◆ ébaucher son projet personnel de formation dans le cadre des modalités d'études proposées par l'organisme de formation :
 - *en se basant sur les différentes dimensions de la fonction de cadre, le contexte des soins de santé, les compétences-clés à développer ;
 - *en analysant sa situation institutionnelle spécifique ;
 - *en tenant compte de ses caractéristiques individuelles ;
- ◆ maîtriser les quatre opérations fondamentales et utiliser une calculatrice pour calculer la valeur d'une expression numérique ;
- ◆ utiliser les notions de fraction et de proportion (dans des problèmes d'échelle et dans l'exploitation de la règle de trois, notamment);
- ◆ repérer, dans un graphique, les coordonnées d'un point sur les axes.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Cadre de santé : élaboration du projet professionnel » classée dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de méthodologie spéciale, il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 20 apprenants.

PROGRAMME DES COURS

1. « *Démarche de résolution de problèmes (méthodologie spéciale)* »

L'apprenant sera capable :

- de décrire les étapes de la démarche de résolution de problèmes et les moyens à mettre en œuvre pour réaliser chacune d'elles dans l'approche de problèmes professionnels ;
- de pratiquer l'intervision sur des situations professionnelles proposées par d'autres participants du séminaire en mettant en œuvre l'écoute, la facilitation, la créativité ;
- d'identifier et d'analyser les facteurs et les enjeux de la résistance au changement: la sienne, celle des autres ;
- de décrire des moyens d'action à utiliser face à ces résistances.

2. « *Méthode de recherche* »

L'apprenant sera capable :

- de formuler une question de recherche à partir de l'analyse d'une problématique professionnelle ;
- de consulter de manière critique la littérature professionnelle en vue de constituer une bibliographie utilisable lors d'un travail de recherche ;
- de mener une recherche bibliographique sur une problématique professionnelle en utilisant les règles méthodologiques pour la présentation des sources, la constitution de fiches.

3. « *Statistique* »

L'apprenant sera capable :

- de lire et comprendre un tableau simple de données statistiques (à une variable et tel que présenté dans des articles en lien avec le secteur de la santé) ;
- de lire et comprendre un graphique simple de données statistiques (à une variable et tel que présenté dans des articles en lien avec le secteur de la santé) ;
- d'expliquer les éléments caractéristiques de base de tendance centrale (comme la moyenne, le mode, la médiane) et dispersion (comme l'étendue, l'écart moyen).

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable au travers d'épreuve(s) écrite(s) et/ou orale(s) et/ou de mise(s) en situation :

- d'analyser une situation problématique en vue de planifier la mise en œuvre de changements visant à améliorer cette situation ;
- de formuler une question de recherche en lien avec une problématique professionnelle ;
- de présenter les résultats d'une recherche bibliographique en lien avec une problématique professionnelle ;
- de comprendre et d'expliquer des données statistiques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de l'adéquation dans le choix et l'application des outils d'analyse et de recherche développés dans l'unité de formation,
- du degré de pertinence et de cohérence de la « question de recherche »,
- du degré de créativité,
- de la capacité à faire preuve d'esprit critique.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera :

- pour le cours de « *Démarche de résolution de problèmes (méthodologie spéciale)* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme cadre, formateur, psychologue, psychosociologue, sociologue ou gestionnaire des ressources humaines ;
- pour le cours de « *Méthode de recherche* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme chercheur, bibliothécaire ou formateur dans le secteur de la santé ;
- pour le cours de « *Statistique* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme statisticien, économiste, sociologue, chercheur ou mathématicien.

CODE DE L'U.F. (3) 823005V3451	CODE DU DOMAINE D'ÉFORMATION (4) 804
--------------------------------	--------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Politique et économie de la santé	CT	B	16
Eléments de comptabilité générale	CT	B	10
Eléments de sécurité sociale	CT	B	10
Cadre organisationnel et normatif du système de santé	CT	B	6
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	6
		Total des périodes	48

✓

12. Réserve au Service d'inspection :

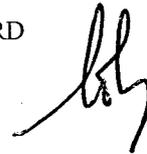
- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

niant


- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



Date : 06 FEV. 2002

Signature :

A COLLINET
 ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Par des activités d'enseignement-apprentissage, cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant :

- ✓ d'identifier les enjeux économiques, socio-politiques des différents secteurs de soins de santé ;
- ✓ de faire référence aux principes généraux d'économie et de comptabilité permettant la compréhension de la gestion d'entités institutionnelles.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

- développer en utilisant un langage compréhensible et grammaticalement correct les facettes de la fonction de cadre et les compétences requises pour l'exercer en intégrant les données issues :
 - ✓ de la rencontre de cadres,
 - ✓ de l'analyse d'une description de fonction d'une institution,
 - ✓ de la synthèse et la critique d'un article sur cette fonction ;
- analyser une situation de soins et proposer une démarche pour la faire évoluer en utilisant un modèle conceptuel ;
- ébaucher son projet personnel de formation dans le cadre des modalités d'études proposées par l'organisme de formation :
 - ✓ en se basant sur les différentes dimensions de la fonction de cadre, le contexte des soins de santé, les compétences-clés à développer ;
 - ✓ en analysant sa situation institutionnelle spécifique ;
 - ✓ en tenant compte de ses caractéristiques individuelles.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Cadre de santé : élaboration du projet professionnel » classée dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

PROGRAMME DES COURS

1. « *Politique et économie de la santé* »

L'apprenant sera capable :

- d'utiliser le vocabulaire économique de base et de se référer aux principaux mécanismes qui régissent un système économique ;
- d'identifier et d'analyser les problématiques économiques et sociales relatives au secteur des soins ;
- de décrire les différents niveaux de pouvoir belges et leurs compétences respectives en matière de soins de santé.

2. « *Eléments de comptabilité générale* »

L'apprenant sera capable :

- de définir les principes généraux de comptabilité en vue de pouvoir analyser des documents comptables utilisés dans la gestion d'unités de travail ;
- d'expliquer les termes couramment utilisés dans la gestion comptable d'une unité de travail.

3. « *Eléments de sécurité sociale* »

L'apprenant sera capable :

- d'intégrer le système de sécurité sociale dans le contexte général d'une politique sociale et sanitaire ;
- d'explicitier les différentes branches de la sécurité sociale en précisant leurs impacts sur la politique de santé ainsi que sur le milieu professionnel.

4. « *Cadre organisationnel et normatif du système de santé* »

L'apprenant sera capable :

- de définir les missions spécifiques des différents secteurs de soins de santé ;
- d'illustrer à l'aide de situations concrètes les cadres normatifs des différents secteurs des soins de santé et leurs répercussions sur l'organisation des institutions ;
- de situer les systèmes relatifs aux disciplines de santé ainsi que les différents types d'institutions de santé au sein de la politique générale de la santé en Belgique.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable au travers d'épreuve(s) écrite(s) et/ou orale(s) et/ou de mise(s) en situation :

- d'analyser les problématiques économiques et sociales relatives au secteur des soins de santé à l'aide du vocabulaire et des mécanismes économiques, et de situer le secteur des soins de santé au sein des institutions politiques belges ;
- d'expliquer le vocabulaire et les principes comptables utilisés pour la gestion d'unités de travail ;
- d'explicitier les principes déterminant le système de sécurité sociale en vigueur en Belgique, ainsi que ses incidences sur la politique de santé et le milieu professionnel ;
- d'identifier les missions respectives des institutions liées à la santé ainsi que le cadre normatif qui détermine leur organisation.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la précision du vocabulaire utilisé ;
- des transferts opérés entre concepts théoriques et situations concrètes ;
- de la qualité de l'argumentation des propos avancés.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera :

- pour le cours de « *Politique et économie de la santé* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme économiste, sociologue, responsable politique ou cadre supérieur dans le secteur de la santé ;
- pour le cours d'« *Eléments de comptabilité générale* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme comptable ou cadre responsable d'une unité de travail ;
- pour le cours d'« *Eléments de sécurité sociale* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme juriste ou cadre dans le secteur de la santé ;
- pour le cours de « *Cadre organisationnel et normatif du système de santé* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme juriste, responsable politique, sociologue ou cadre supérieur dans le secteur de la santé.

CODE DE L'U.F. (3)	823006 U34S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	804
--------------------	--------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
* Déontologie	CT	B	14
* Ethique	CT	B	8
* Processus de développement de la qualité des soins	CT	B	24
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	10
		Total des périodes	56

v

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

rien
CP R...

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

ldy

Date :

06 FEV. 2002

Signature :

4 COLLINET
 I.M. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Par des activités d'enseignement-apprentissage, cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant :

- ✓ de mettre en œuvre des pratiques favorables à l'évaluation, au maintien et à l'amélioration de la qualité des soins ;
- ✓ d'élaborer une réflexion et une pratique déontologiques et éthiques.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

- présenter et commenter d'un point de vue conceptuel, un article développant une expérience en matière de qualité des soins ;
- identifier et commenter, dans une situation concrète d'offre en soins, les différents modes de communication mis en œuvre ;
- identifier son modèle de soin, ses caractères et les valeurs sous-jacentes sur base de différents modèles qu'il aura décrits.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Cadre de santé : soins : fondements des pratiques » classée dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

PROGRAMME DES COURS

1. « Déontologie »

L'apprenant sera capable :

- d'identifier l'ensemble des principes déontologiques découlant :
 - ✓ des dispositions légales et réglementaires des professions du secteur des soins de santé ;
 - ✓ des usages professionnels ;
- d'expliquer les droits, devoirs et responsabilités des professionnels de la santé.

2. « Ethique »

L'apprenant sera capable :

- d'intégrer des repères à la fois théoriques et pratiques concernant l'éthique des soins de santé ;
- d'analyser des cas cliniques posant des difficultés éthiques par :
 - ✓ la clarification des principaux concepts en matière d'éthique clinique, de bioéthique, d'éthique des soins de santé ;
 - ✓ l'approche des grands courants de la bioéthique ;
 - ✓ l'étude des « lieux » de l'éthique clinique.

3. « Processus de développement de la qualité des soins »

L'apprenant sera capable :

- d'identifier les exigences contextuelles et méthodologiques inhérentes au processus d'évaluation de la qualité des soins ;
- d'explorer et d'analyser (avantages et limites) différents instruments d'évaluation de la qualité des soins ;
- d'intégrer l'évaluation de la qualité des soins dans une « démarche qualité » ;
- de clarifier l'accompagnement « technique » et « relationnel » à mettre en œuvre pour maintenir et/ou améliorer la qualité des soins.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable au travers d'épreuve(s) écrite(s) et/ou orale(s) et/ou de mise(s) en situation :

- d'analyser un cas clinique ;
- d'identifier les avantages et les limites d'un instrument d'évaluation de la qualité qu'il aura choisi et qu'il testera ;
- d'expliquer si les exigences contextuelles et méthodologiques, inhérentes à l'utilisation de l'instrument choisi, ont pu être rencontrées ;
- de décrire en quoi l'évaluation réalisée s'intègre dans une « démarche qualité » ;
- de clarifier l'accompagnement « technique » et « relationnel » qu'il faudra mettre en œuvre pour maintenir et/ou améliorer les résultats obtenus ;
- d'identifier l'ensemble des principes déontologiques d'ordre légal et réglementaire ainsi que ceux découlant des usages professionnels ;
- de justifier l'application de principes déontologiques sur base de situations concrètes.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité de l'apprenant :

- de présenter son analyse et son expérience avec clarté, pertinence, précision, cohérence, synthèse, esprit critique et créativité.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera :

pour le cours de « *Déontologie* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme juriste ou conseiller juridique, et orientée vers les problématiques des secteurs de soins de santé ;

pour le cours de « *Ethique* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme juriste, sociologue, philosophe, responsable attaché aux problèmes éthiques ou formateur dans le secteur des soins de santé ;

pour le cours de « *Processus de développement de la qualité des soins* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans le domaine en qualité de personne de référence.

CODE DE L'U.F. (3)	82300703451	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	804
--------------------	-------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
* Psychologie appliquée aux relations de travail (méthodologie spéciale)	CT	F	16
* Management	CT	B	36
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	8
		Total des périodes	60

✓

12. Réserve au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

neant


- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



Date :

Signature : A. COLLINET
ADM. PEDAG.

06 FEV. 2002

- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Par des activités d'enseignement-apprentissage, cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant de développer les compétences de gestionnaire des ressources humaines de l'équipe de travail en relation avec le contexte organisationnel du secteur de la santé.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

A partir d'analyse(s) de situation(s) professionnelles,

- identifier les conditions de la mise en œuvre d'une gestion participative dans une équipe de travail ;
- formuler des objectifs de formation en fonction de l'analyse d'une demande ou d'un besoin de formation ;
- identifier les conditions d'un encadrement de qualité des partenaires de travail en vue de soutenir le développement des compétences professionnelles de chacun.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Cadre de santé : gestion des ressources humaines du secteur de la santé : sensibilisation » classée dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de méthodologie spéciale, il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 20 apprenants.

PROGRAMME DES COURS

1. « *Psychologie appliquée aux relations de travail (méthodologie spéciale)* »

L'apprenant sera capable :

- d'analyser avec l'aide de grilles de lecture psychologique les caractéristiques du mode de fonctionnement de chacun dans un rôle de cadre ou de gestionnaire d'équipe et de son impact sur autrui ;
- de déterminer et de mettre en place certains comportements destinés à mieux gérer les relations avec les partenaires de travail.

2. « *Management* »

L'apprenant sera capable :

- de définir les conceptions contemporaines du management ;
- de décrire la démarche managériale de manière générale et de l'appliquer de manière théorique au secteur des soins de santé ;
- d'analyser une situation de travail à partir d'outils conceptuels et notamment :
 - ✓ la différence entre management des ressources humaines et management humain ;
 - ✓ les conditions de la performance individuelle au travail ;
 - ✓ les conditions de la performance des groupes de travail ;
 - ✓ les conceptions et styles de leadership appliqués aux tâches de communication, motivation, évaluation ;
- de dégager des pistes d'action à mettre en œuvre pour faire évoluer favorablement la situation analysée ;
- de situer et d'investir la fonction de cadre par rapport à la situation de travail.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable au travers d'épreuve(s) écrite(s) et/ou orale(s) et/ou de mise(s) en situation :

- de déterminer les comportements adéquats à la gestion des relations interpersonnelles des membres d'une équipe de travail ;
- de dégager les pistes prioritaires d'actions à mettre en œuvre en tant que cadre, pour introduire un changement adéquat dans une situation de travail insatisfaisante.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la qualité et précision des différentes formes d'expression ;
- de la précision de la description de la responsabilité de cadre dans les situations de travail abordées ;
- du degré d'implication exprimé dans la gestion des ressources humaines.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera :

pour le cours de « *Psychologie appliquée aux relations de travail (méthodologie spéciale)* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme psychologue spécialisé dans ce domaine ou comme gestionnaire des ressources humaines ;

pour le cours de « *Management* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans en qualité de responsable du domaine des ressources humaines.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : Gérard Bouillot

Date et signature (2) : 16 mai 2001

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Cadre de santé : recherche : méthodologie générale

CODE DE L'U.F. (3) <i>823008U34 S1</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 804
--	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input checked="" type="radio"/>	Paramédical	<input checked="" type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

13 JUIN 2001

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n° 3.....de 1 page(s) (2)

8. Programme du cours : Repris en annexe n° 4.....de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5.....de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6.....de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) <i>J23008 U34 S1</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 804
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
* Méthodologie de la recherche appliquée aux secteurs de la santé	CT	B	36
* Statistique appliquée aux secteurs de la santé	CT	B	10
* Laboratoire d' informatique	CT	S	10
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	12
		Total des périodes	68

✓

12. Réserve au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

rien 

- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



Date : **06 FEV. 2002**

Signature : **A. COLLINET**
ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Par des activités d'enseignement-apprentissage, cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant :

- ✓ d'être sensibilisé à l'intérêt de la recherche comme moyen d'évolution des connaissances et comme outil de progression dans la gestion d'une équipe ou d'un service de santé ;
- ✓ de susciter différents projets de recherche, d'y participer et de les accompagner ;
- ✓ de développer un esprit critique vis-à-vis de toute publication relative à la recherche dans le domaine du secteur de la santé.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

- ◆ développer une analyse rigoureuse face à une situation professionnelle ;
- ◆ formuler une question de recherche ;
- ◆ utiliser adéquatement les ressources bibliographiques traitant d'un sujet professionnel ;
- ◆ comprendre et expliquer des données statistiques ;

2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Cadre de santé : recherche : approches méthodologiques » classée dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de laboratoire, il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 20 apprenants et plus de 2 apprenants par poste de travail.

PROGRAMME DES COURS

1. « Méthodologie de la recherche appliquée aux secteurs de la santé »

L'apprenant sera capable :

- de définir les différents types de recherche ;
- d'expliquer les différentes notions relatives à la réalisation d'une recherche dans le domaine de soins et de la santé ;
- d'appliquer les différentes étapes du processus de la recherche à un projet particulier.

2. « Statistique appliquée aux secteurs de la santé »

L'apprenant sera capable :

- de présenter et d'organiser des données statistiques à une variable ;
- d'analyser ces données en mettant en œuvre des outils statistiques de base ;
- de repérer des traitements spécifiques dans des articles de presse, études, ..., d'identifier les outils statistiques mis en œuvre et d'interpréter les résultats.

3. « Laboratoire d'informatique »

L'apprenant sera capable d'utiliser les fonctions de base d'un traitement de texte et d'un tableur dans le cadre de la rédaction d'un travail personnel.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable au travers d'épreuve(s) écrite(s) et/ou orale(s) et/ou de mise(s) en situation :

- de proposer un plan de recherche en lien avec un projet particulier ;
- d'utiliser l'analyse statistique pour traiter des données relatives à une situation professionnelle ;
- d'utiliser l'outil informatique dans le cadre de la production d'un document ;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- du degré de rigueur, de pertinence et de cohérence du plan de recherche ;
- de la capacité à se remettre en question ;
- de l'adéquation du choix et de l'application des outils de statistique descriptive ;
- du degré d'objectivité dans le traitement des données ;
- du degré de pertinence dans l'utilisation de l'outil informatique.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera :

- pour le cours de « *Méthodologie de la recherche appliquée aux secteurs de la santé* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme chercheur ou formateur dans le secteur de la santé ;
- pour le cours de « *Statistique appliquée aux secteurs de la santé* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme chercheur, statisticien, économiste ou sociologue ;
- pour le cours de « *Laboratoire d'informatique* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme chercheur, informaticien ou cadre ;

CODE DE L'U.F. (3)	82 3008 034 S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	804
--------------------	----------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement des cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Analyse financière et budgétaire	CT	B	10
Droit du travail	CT	B	18
Organisation des institutions de soins	CT	B	6
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	8
		Total des périodes	42

12. Réserve au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

néant
[Signature]

- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

[Signature]

Date :

06 FEV. 2002

Signature :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

- (2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Par des activités d'enseignement-apprentissage, cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant d'analyser au niveau institutionnel l'organisation et la gestion des institutions du secteur des soins de santé.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

- analyser les problématiques économiques et sociales relatives au secteur des soins de santé à l'aide du vocabulaire et des mécanismes économiques, et situer le secteur des soins de santé au sein des institutions politiques belges ;
- expliquer le vocabulaire et les principes comptables utilisés pour la gestion d'unités de travail ;
- expliciter les principes déterminant le système de sécurité sociale en vigueur en Belgique, ainsi que ses incidences sur la politique de santé et le milieu professionnel ;
- identifier les missions respectives des institutions liées à la santé ainsi que le cadre normatif qui détermine leur organisation.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Cadre de santé : organisation des soins de santé : approche macroscopique » classée dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

PROGRAMME DES COURS

1. « Analyse financière et budgétaire »

L'apprenant sera capable :

- d'identifier les documents comptables et d'analyse financière permettant de dégager les informations indispensables pour la compréhension des options de gestion de l'institution ;
- de lire et d'analyser les documents comptables et budgétaires notamment :
 - ✓ bilan comptable,
 - ✓ comptes de résultats,
 - ✓ budget prévisionnel,en utilisant les concepts de base de la comptabilité et de l'analyse financière ;
- de transposer le résultat de l'analyse en informations opérationnelles.

2. « Droit du travail »

L'apprenant sera capable :

- d'identifier les problèmes juridiques liés aux relations du travail ;
- d'expliciter les principaux aspects du droit du travail notamment :
 - ✓ le contrat de travail,
 - ✓ les relations individuelles et collectives de travail,
 - ✓ les conditions de travail,
 - ✓ les droits et devoirs des partenaires en situation de travail ;
- d'appliquer ces notions juridiques à l'analyse d'une situation concrète relative aux relations de travail.

3. « Organisation des institutions de soins »

L'apprenant sera capable :

- d'identifier les caractéristiques de gestion d'une structure de soins de santé ;
- de justifier les modes de gestion et d'organisation en comparant la situation réelle et les normes imposées en la matière ;
- de sélectionner dans la littérature des exemples d'organisation du travail en milieu hospitalier ou médico-social.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable au travers d'épreuve(s) écrite(s) et/ou orale(s) et/ou de mise(s) en situation :

- d'expliquer et d'analyser les documents comptables d'une structure d'un secteur de soins de santé à la lumière des notions théoriques de comptabilité, d'analyse financière ;
- d'expliquer les principaux aspects relevant du droit du travail en lien avec une fonction de cadre ;
- d'analyser une situation de relation de travail en faisant référence aux notions principales du droit du travail et sur base des textes juridiques ;
- d'identifier les caractéristiques de gestion, d'organisation et de fonctionnement d'une structure d'un secteur de soins de santé et de les confronter aux normes, contraintes et ressources imposées dans le secteur.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la rigueur apportée dans l'analyse ;
- de l'esprit critique face aux situations abordées ;
- de la pertinence de l'argumentation ;
- de la précision du vocabulaire utilisé.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera :

- pour le cours d'« *Analyse financière et budgétaire* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme comptable ou responsable de la gestion financière dans un secteur des soins de santé ;
- pour le cours de « *Droit du travail* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans le domaine concerné ;
- pour le cours d'« *Organisation des institutions de soins* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme personne de référence d'une institution ou d'une structure associative représentative du domaine.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : 16 mai 2001

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Cadre de santé : soins : les projets « qualité »

CODE DE L'U.F. (3) <i>3010 U3451</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 804
--------------------------------------	---

- 3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de 1... page(s) (2)
- 4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input checked="" type="radio"/>	Paramédical	<input checked="" type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

13 JUIN 2001

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel :** (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement :** Reprise en annexe n° 3.....de 1 page(s) (2)
- 8. Programme du cours :** Repris en annexe n° 4.....de 1 page(s) (2)
- 9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5.....de 1 page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6.....de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3)	823010034 S ₁	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	804
--------------------	--------------------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination des cours</u>	(2)	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
		(2) (5)	(2) (6)	(2)
* Ethique et déontologie		CT	B	8
* Pratique de qualité des soins		CT	B	16
* Changement et projet d'équipe		CT	B	6
2. <u>Part d'autonomie</u>			P	6
			Total des périodes	36

✓

12. Réserve au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

néant


- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



06 FEV. 2002

Date :

Signature :

A. COLLINET
 ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Par des activités d'enseignement-apprentissage, cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant de développer, par l'étude de situations professionnelles, ses capacités à poser un regard critique, déontologique, éthique et prospectif sur la gestion et la pratique des soins.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

- analyser un cas clinique du point de vue éthique et déontologique ;
- identifier les avantages et limites d'un instrument d'évaluation de la qualité testé ;
- expliquer les exigences contextuelles et méthodologiques, inhérentes à l'utilisation de cet instrument ;
- décrire en quoi l'application réalisée s'intègre dans une « démarche qualité » ;
- clarifier l'accompagnement « technique » et « relationnel » qu'il faudra mettre en œuvre pour maintenir et/ou améliorer les résultats obtenus.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Cadre de santé : soins : démarche d'évaluation, de maintien et d'amélioration de la qualité » classée dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

PROGRAMME DES COURS

1. « Ethique et déontologie »

L'apprenant sera capable d'analyser des situations concrètes spécifiques au secteur de la santé en utilisant une démarche éthique et déontologique afin de prouver ses compétences de « responsable » de la qualité des soins.

2. « Pratique de qualité des soins »

L'apprenant sera capable, face à un projet d'équipe visant l'amélioration de la qualité des soins :

- d'identifier les différentes étapes de la démarche d'amélioration de la qualité ;
- de décrire et d'analyser les outils d'une gestion participative du projet ;
- de situer et d'analyser le rôle du cadre dans le déroulement d'un tel projet ;
- d'interpeller un groupe et de se laisser interpeller par lui, à propos d'une problématique touchant la qualité des soins.

3. « Changement et projet d'équipe »

L'apprenant sera capable de décrire et d'analyser la mise en place d'un changement en appliquant la démarche de résolution de problème face à un projet d'équipe visant l'amélioration de la qualité des soins.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable au travers d'épreuve(s) écrite(s) et/ou orale(s) et/ou de mise(s) en situation :

- de construire une réflexion éthique ;
- d'identifier, de décrire et d'analyser les différentes étapes de la démarche d'amélioration de la qualité;
- de situer et d'analyser le rôle joué par le cadre dans le déroulement du projet choisi ;
- de réguler un échange avec des partenaires à propos de la mise en place d'un projet d'amélioration de la qualité des soins.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la clarté et de la recherche de précision dans l'expression orale ;
- de la pertinence, de la précision, de la cohérence et de la synthèse des propos ;
- de la capacité à susciter le questionnement dans le groupe ;
- de la capacité à écouter l'interpellation d'autrui.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera :

- pour le cours d'« *Ethique et déontologie* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme animateur, formateur, juriste, conseiller ou cadre dans une association, une institution ou un groupe de travail, dans le secteur des soins de santé, chargé de traiter des aspects éthiques et déontologiques ;
- pour le cours de « *Pratique de qualité des soins* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme personne de référence dans le secteur des soins de santé ;
- pour le cours de « *Changement et projet d'équipe* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans l'accompagnement de mise en œuvre de changement.

CODE DE L'U.F. (3)	823011034 S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	804
--------------------	--------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement des cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
* Méthodologie de la formation d'adultes	CT	B	28
* Evaluation, délégation et contrôle : séminaire	CT	F	20
* Gestion des conflits (méthodologie spéciale)	CT	F	12
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	12
		Total des périodes	72

12. Réserve au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

néant
C.R. Pohn

- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

bl

Date : 06 FEV. 2002

Signature : A COLLINET
0M. PEDAG.

- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Par des activités d'enseignement-apprentissage, cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant d'intégrer diverses compétences de gestionnaire des ressources humaines de l'équipe de travail lors de situations de formation, d'évaluation, de délégation et de conflits dans le secteur de la santé.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

- déterminer les comportements adéquats à la gestion des relations interpersonnelles des membres de l'équipe de travail ;
- dégager les pistes prioritaires d'actions à mettre en œuvre pour introduire un changement adéquat dans une situation de travail insatisfaisante ;
- mener, en collaboration avec un responsable d'une équipe de travail, une analyse critique d'une pratique observée en référence aux théories concernant les pratiques des soins, la gestion des ressources humaines, la gestion des services de santé et la recherche.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Cadre de santé : gestion des ressources humaines du secteur de la santé : application au rôle de cadre » classée dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de méthodologie spéciale, il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 20 apprenants.

PROGRAMME DES COURS

1. « *Méthodologie de la formation d'adultes* »

L'apprenant sera capable :

- d'identifier les profils d'apprentissage et leurs conséquences dans les fonctions de formateur et/ou de tuteur ;
- d'assurer un encadrement de qualité par la mise en place d'un "coaching" adapté aux différents niveaux d'autonomie des apprenants stagiaires ou jeunes diplômés ;
- de négocier divers types de contrats dans son rôle de formateur ;
- d'identifier les différentes étapes d'un processus de formation ;
- de différencier besoin et demande de formation ;
- d'analyser un besoin de formation ;
- de formuler des objectifs et des buts dans le domaine de la formation d'adultes.

2. « *Evaluation, délégation et contrôle : séminaire* »

L'apprenant sera capable :

- d'analyser les tâches susceptibles de faire l'objet d'une délégation ;
- de mettre en œuvre un processus d'évaluation, de délégation et de contrôle des tâches pertinentes.

3. « *Gestion des conflits (méthodologie spéciale)* »

L'apprenant sera capable :

- d'analyser et de faire un diagnostic multidimensionnel des conflits ;
- d'identifier son mode personnel de résolution des conflits et d'en évaluer l'efficacité à partir de situations vécues ;
- de gérer les conflits par la pratique :
 - ✓ de l'écoute active ;
 - ✓ de la démarche de résolution de problèmes ;
 - ✓ de la négociation.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable au travers d'épreuve(s) écrite(s) et/ou orale(s) et/ou de mise(s) en situation :

- d'identifier les conditions d'un encadrement de qualité des partenaires de travail en vue de soutenir le développement des compétences professionnelles de chacun ;
- de formuler des objectifs de formation en fonction de l'analyse d'une demande ou d'un besoin de formation ;
- de déterminer et de mettre en œuvre les comportements adéquats à l'évaluation, la délégation et au contrôle de tâches nécessaires à la continuité du travail en équipe ;
- d'identifier les conditions nécessaires à la gestion des conflits.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la qualité et précision des différentes formes d'expression ;
- de la netteté de la description de la responsabilité de cadre dans les situations de travail abordées ;
- du degré d'implication dans la gestion des ressources humaines tel qu'exprimé par l'apprenant.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera :

- pour le cours de « *Méthodologie de la formation d'adultes* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme formateur, psychologue ou sociologue ;
- pour le cours d'« *Evaluation, délégation et contrôle : séminaire* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme psychologue dans les relations de travail ou gestionnaire des ressources humaines ;
- pour le cours de « *Gestion des conflits (méthodologie spéciale)* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans en matière de gestion des conflits.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : 16 mai 2001

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Cadre de santé : recherche : méthodologie appliquée

CODE DE L'U.F. (3) <i>82301203451</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 804
---------------------------------------	---

- 3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de 1... page(s) (2)
- 4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input checked="" type="radio"/>	Paramédical	<input checked="" type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

13 JUIN 2001

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel :** (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement :** Reprise en annexe n° 3..... de 1 page(s) (2)
- 8. Programme du cours :** Repris en annexe n° 4..... de 1 page(s) (2)
- 9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5..... de 1 page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6..... de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3)	823049, U3451	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	804
--------------------	---------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement des cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
* Méthodologie de la recherche appliquée aux soins de santé (méthodologie spéciale)	CT	F	32
* Statistique	CT	B	10
* Laboratoire de communication et didactique	CT	S	12
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	12
		Total des périodes	66

v

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

rien 

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



Date :

06 FEV. 2002

Signature :

A COLLINET
M. PEDAG.

- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Par des activités d'enseignement-apprentissage, cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant de mener une recherche riche en créativité mais rigoureuse d'un point de vue méthodologique, c'est-à-dire maîtriser les outils méthodologiques et les procédures nécessaires à la réalisation d'un travail de recherche.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

- proposer un plan de recherche en lien avec un projet particulier ;
- utiliser adéquatement les outils de statistique ;
- utiliser l'outil informatique dans un projet de recherche ;
- de saisir le sens global d'un article médical anglais simple vu au cours et de l'exprimer en français.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Cadre de santé : recherche : méthodologie générale » classée dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de méthodologie spéciale, il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 20 apprenants.

PROGRAMME DES COURS

1. « Méthodologie de la recherche appliquée aux soins de santé (méthodologie spéciale) »

L'apprenant sera capable :

- de mettre en pratique un plan de recherche ;
- d'analyser et d'interpréter les données recueillies ;
- de rédiger un rapport de recherche ;
- de présenter oralement un travail de recherche ;
- d'argumenter un travail de recherche.

2. « Statistique »

L'apprenant sera capable :

- de décrire quelques techniques élémentaires d'échantillonnage ;
- de décrire quelques techniques élémentaires d'estimation.

3. « Laboratoire de communication et didactique »

L'apprenant sera capable :

- de reconnaître et de choisir les différentes méthodes de communication orale en fonction de l'objectif poursuivi ;
- d'élaborer et d'utiliser des supports adaptés à une communication orale.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable au travers d'épreuve(s) écrite(s) et/ou orale(s) et/ou de mise(s) en situation :

- de choisir un mode d'expression orale ou écrite en fonction du type de communication ;
- d'appliquer à un projet de recherche les principes théoriques vus dans les cours de méthodologie de la recherche et dans les cours de statistique ;
- de présenter oralement et d'argumenter son projet de recherche à un groupe d'apprenants ;
- de porter un regard critique sur un projet de recherche ;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la rigueur, de l'autonomie et de la créativité avec laquelle l'apprenant développe son projet de recherche ;
- de la pertinence des décisions prises ;
- de la précision dans l'utilisation des procédures méthodologiques et statistiques ;
- de la qualité des différentes formes d'expression ;
- de la qualité des supports de communication réalisés et utilisés ;
- de la pertinence des modes de communication choisis ;
- de la cohérence de la réflexion face à un projet de recherche.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera :

- pour le cours de « *Méthodologie de la recherche appliquée aux soins de santé (méthodologie spéciale)* », d'une expérience d'au moins deux ans comme chercheur, bibliothécaire, documentaliste ou cadre dans le domaine ;
- pour le cours de « *Statistique* », d'une expérience d'au moins deux ans comme statisticien, économiste, mathématicien ou chercheur ;
- pour le cours de « *Laboratoire de communication et didactique* », d'une expérience d'au moins deux ans comme personne de référence en matière de communication ou de marketing au sein d'un groupe, d'une association, d'une institution ou d'une entreprise ;

CODE DE L'U.F. (3) <i>P2301303451</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 804
---------------------------------------	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement des cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Analyse financière et budgétaire d'une structure de soins	CT	B	10
Gestion opérationnelle en structure de soins	CT	B	12
Laboratoire : gestion et utilisation de l'outil informatique en structure de soins	CT	S	16
Principes de gestion de l'information	CT	B	6
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	8
		Total des périodes	52

✓

12. Réserve au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

rien
R. Roh

- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

[Signature]

COLLINET
ADM. PEDAG.

Date : **06 FEV. 2002**

Signature :

- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Par des activités d'enseignement-apprentissage, cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant :

- ✓ d'appliquer les concepts théoriques de gestion au contexte particulier d'une structure de soins ;
- ✓ de repérer l'outil informatique utilisé ou à utiliser dans le cadre de l'organisation et la conception de structures de soins et d'en déterminer la pertinence.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

- expliquer et analyser les documents comptables d'une structure d'un secteur de soins de santé à la lumière des notions théoriques de comptabilité, d'analyse financière ;
- expliquer les principaux aspects relevant du droit du travail en lien avec une fonction de cadre ;
- analyser une situation de relation de travail en faisant référence aux notions principales du droit du travail et sur base de textes juridiques adéquats ;
- identifier les caractéristiques de gestion, d'organisation et de fonctionnement d'une structure de soins de santé et les confronter aux normes, contraintes et ressources imposées dans ce secteur.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Cadre de santé : organisation des soins de santé : approche institutionnelle » classée dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de laboratoire, il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 20 apprenants et plus de 2 apprenants par poste de travail.

PROGRAMME DES COURS

1. « Analyse financière et budgétaire d'une structure de soins »

L'apprenant sera capable :

- d'analyser et d'expliciter des documents se rapportant à la gestion d'une structure de soins ;
- d'établir à partir d'une dotation budgétaire, une proposition d'utilisation et de répartition des ressources disponibles ;
- de rédiger un rapport succinct sur l'utilisation des ressources en précisant le résultat de l'exercice.

2. « Gestion opérationnelle en structure de soins »

L'apprenant sera capable :

- de rechercher dans la littérature des expériences de gestion d'une structure de soins et d'en dégager les avantages ou inconvénients spécifiques ;
- de concevoir ou d'adapter des outils de gestion à celle d'une structure de soins, afin de les rendre opérationnels et réalistes ;
- d'analyser de manière globale et concrète des situations de gestion telles que :
 - ✓ la gestion des horaires de travail du personnel ;
 - ✓ la gestion des soins ;
 - ✓ la gestion du matériel.

3. « Laboratoire : gestion et utilisation de l'outil informatique en structure de soins »

L'apprenant sera capable :

- d'identifier et d'expliciter des exemples d'utilisation de l'outil informatique en unité de soins ;
- de dégager les avantages et les éventuels inconvénients de l'utilisation d'un tel outil ;
- d'utiliser des logiciels adaptés aux spécificités de la gestion d'une unité de soins ou à la prise en charge des patients.

4. « Principes de gestion de l'information »

L'apprenant sera capable :

- d'identifier les moyens adéquats (informatique, réunions, groupe de travail, lieux institutionnels) de gestion des données ;
- de discriminer parmi les informations fournies celles qui sont pertinentes et celles qui relèvent du bruit informationnel ;
- de synthétiser les informations professionnelles ;
- de communiquer de manière efficace les contenus informatifs en utilisant les canaux adéquats ;
- d'utiliser les moyens adéquats de gestion des données.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable au travers d'épreuve(s) écrite(s) et/ou orale(s) et/ou de mise(s) en situation :

- d'établir pour une unité de soins déterminée, une proposition de budget, basée sur des indicateurs fiables, d'en prévoir les modalités de contrôle et d'évaluation en fin d'exercice ;
- d'analyser une situation concrète liée à la gestion d'une unité de soins à l'aide d'outils de gestion existants ou élaborés ;
- de rapporter de manière critique une expérience d'utilisation de l'outil informatique dans la gestion ou le fonctionnement d'une unité de soins, et de proposer de nouvelles pistes d'action en cas de problèmes identifiés ;
- de discriminer parmi différentes informations qui lui sont fournies, celles qui sont pertinentes par rapport au sujet traité afin de pouvoir soit prendre une décision soit fournir l'information adéquate.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la qualité d'argumentation des propos énoncés ;
- de l'originalité des orientations proposées ;
- du réalisme et de la faisabilité des solutions élaborées.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera :

- pour le cours d'« *Analyse financière et budgétaire d'une structure de soins* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans le domaine comme responsable de la gestion financière ou personne référence en la matière ;
- pour le cours de « *Gestion opérationnelle en structure de soins* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans en qualité de responsable de la gestion au sein d'une structure de soins ;
- pour le cours de « *Laboratoire : gestion et utilisation de l'outil informatique en structure de soins* », d'une expérience professionnelle d'au moins un an en informatique appliquée en structure de soins ;
- pour le cours de « *Principes de gestion de l'information* », d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans comme cadre ou responsable de la communication dans une structure de travail.

CODE DE L'U.F. (3) 823014 U34 S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 804
----------------------------------	--------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U

11.1. Etudiant : (2) 38 périodes

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

<u>Classement du cours</u> (2)	<u>Code U</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u>	
		- par étudiant (1)	- par groupe d'étudiants (2)
P.P.	O	38	

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

néant


b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



06 FEV. 2002

Date :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Signature :

- (1) Biffer la mention inutile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Par des activités d'enseignement-apprentissage, cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant de développer ses capacités d'observer et d'analyser, dans un contexte professionnel nouveau, les différentes fonctions d'un cadre de santé.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

- élaborer un projet de gestion des soins et pratiquer la négociation de soin ;
- identifier les conditions de gestion participative et d'encadrement de qualité d'une équipe de travail ;
- formuler une question de recherche en lien avec une problématique professionnelle analysée et pour laquelle une recherche bibliographique a été réalisée ;
- situer une structure de santé dans les systèmes politique, économique, social et organisationnel de Belgique.

2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation suivantes :

- ✓ « Cadre de santé : soins : fondements des pratiques » ;
- ✓ « Cadre de santé : gestion des ressources humaines du secteur de la santé : sensibilisation » ;
- ✓ « Cadre de santé : recherche : approches méthodologiques » ;
- ✓ « Cadre de santé : organisation des soins de santé : approche macroscopique » ;

classées dans l'enseignement supérieur paramédical de type court.

PROGRAMME

1. Apprenant

L'apprenant sera capable :

- d'élaborer et de négocier un contrat (entre lui et la personne de référence sur son lieu de stage) stipulant, pour une problématique de son choix, les objectifs poursuivis durant le stage et les moyens pour y parvenir ;
- de mener une observation du contexte (humain, organisationnel, matériel, financier et normatif) de la problématique choisie ;
- d'établir une collaboration avec une personne ressource à l'égard de la problématique choisie ;
- de s'interroger à propos des raisons des écarts entre les théories étudiées (qui concernent les pratiques des soins, la gestion des ressources humaines, la gestion des services de santé et la recherche) et les pratiques observées dans la problématique choisie.

2. Chargé de cours

Le chargé de cours a pour tâches essentielles :

- de superviser la préparation du stage ;
- d'établir l'évaluation continue du stage avec correction du rapport ;
- de superviser de manière collective l'atteinte des objectifs du stage ;
- de proposer éventuellement une remédiation.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable :

- d'élaborer et de négocier un contrat écrit ;
- de présenter, dans un rapport écrit, la synthèse de l'observation de la problématique choisie, l'apport de la collaboration avec une personne-ressource et le questionnement suscité par la confrontation des théories et des pratiques ;
- de témoigner d'un questionnement éthique et d'un cheminement personnel et professionnel.

Pour atteindre le degré de maîtrise il sera tenu compte :

- de la clarté, la pertinence, la précision, la synthèse, la créativité et l'esprit critique dans l'expression orale et écrite.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience d'un an en qualité de responsable d'une unité de travail dans le domaine des soins de santé.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

**UNITE DE FORMATION
EPREUVE INTEGREE**

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : 16 mai 2001

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Epreuve intégrée de la section : Cadre de santé

CODE DE L'U.F. (3) 8230003451	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 804
--------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Sans objet (pas d'annexe n° 2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input checked="" type="radio"/>	Paramédical	<input checked="" type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

13 JUN 2001

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme :

- 8.1. Etudiant Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)
- 8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) 823000U34S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 804
--------------------------------	--------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :
Code U

11.1. Etudiant : (2) 30 périodes

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>	
			- par étudiant	- par groupe d'étudiants
	(2)	(2)	(1)	(2)
Préparation de l'épreuve intégrée de la section « Cadre de santé »	CT	I	8	
Epreuve intégrée de la section « Cadre de santé »	CT	I	4	

Total des périodes :

12

✓

 Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

 a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :
néant
CRP

 b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière

06 FEV. 2002


 A. COLLINET
 ADM. PEDAG.

Date :

Signature :

- (1) Biffer la mention inutile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à vérifier si l'apprenant est capable d'intégrer les différentes dimensions de sa formation à partir de l'analyse d'une problématique professionnelle particulière et ainsi :

- de se positionner en tant que cadre de santé par rapport au contexte organisationnel, social et économique dans lequel se pose une problématique et cela d'un triple point de vue :
 - ✓ professionnel,
 - ✓ éthique,
 - ✓ juridique ;
- de se référer à des modèles et/ou des outils de gestion des services de santé tant au niveau du personnel, que du matériel et de l'environnement ;
- d'appliquer les principes méthodologiques aussi bien dans les domaines du management, de la pédagogie que dans celui de la recherche.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

PROGRAMME

1. Apprenant

Au départ d'un projet personnel lié à une problématique professionnelle de l'apprenant, construit depuis le début de la formation et développé à l'aide des compétences acquises dans les unités déterminantes de la section, à savoir :

- ✓ se positionner en tant que cadre de santé par rapport au contexte institutionnel, social et économique et cela d'un triple point de vue : professionnel, éthique et juridique ;
- ✓ se référer à des modèles et/ou des outils de gestion des services de santé tant au niveau du personnel, que du matériel et de l'environnement ;
- ✓ appliquer les principes méthodologiques aussi bien dans les domaines du management, de la pédagogie que dans celui de la recherche ;

l'apprenant sera capable au travers d'un travail de fin de d'études :

- de réaliser et d'argumenter un projet d'amélioration de la qualité des soins ou de l'organisation d'un service de santé à partir :
 - ✓ de l'analyse d'une problématique professionnelle particulière ;
 - ✓ d'une recherche bibliographique ;
 - ✓ des concepts abordés dans les unités déterminantes de la section¹ ;
- d'exploiter les acquis théoriques, les partages d'expériences et les expériences vécues en vue d'ajuster la réalisation du document écrit et l'argumentation orale.

2. Chargé de cours

Le chargé de cours a pour tâches essentielles :

- de superviser le cheminement de l'apprenant et de le conseiller dans la préparation de l'épreuve intégrée ;
- de fixer le calendrier et les consignes pour la réalisation écrite du travail de fin d'études ;
- d'organiser la présentation orale des travaux.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de présenter un travail de fin d'études dont l'objet est le développement d'un projet d'amélioration :
 - ✓ soit de la qualité des soins,
 - ✓ soit de l'organisation d'un service de santé,en respectant les critères préalablement définis : la cohérence, la structuration, le style, l'orthographe, l'annotation des références bibliographiques, le temps imposé ;
- d'argumenter le travail à l'aide des différentes compétences acquises dans les unités déterminantes à savoir :
 - ✓ se positionner en tant que cadre de santé par rapport au contexte institutionnel, social et économique dans lequel se pose la problématique abordée et cela d'un triple point de vue : professionnel, éthique et juridique ;
 - ✓ se référer à des modèles et/ou des outils de gestion des services de santé tant au niveau du personnel, que du matériel et de l'environnement ;
 - ✓ appliquer les principes méthodologiques aussi bien dans les domaines du management, de la pédagogie que dans celui de la recherche.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la qualité de l'intégration des différentes capacités acquises lors des unités déterminantes ;
- de la clarté de l'exposé et de la pertinence de l'argumentation ;
- de l'adéquation entre le projet et ses possibilités réelles d'application.

CHARGE(E) DE COURS :

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans en qualité de personne ressource dans le domaine du travail de fin d'étude.